



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 16 mai 2018

Communiqué de presse

Martine Stoffel est la nouvelle préposée cantonale à la transparence

Sur préavis de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données, le Conseil d'Etat a désigné Martine Stoffel en qualité de préposée cantonale à la transparence. Elle succèdera à Annette Zunzer Raemy, qui quitte ses fonctions pour la fin du mois de juin.

Le Conseil d'Etat, suivant le préavis de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données, a nommé Martine Stoffel en qualité de préposée cantonale à la transparence, un poste à 50%. Elle est actuellement collaboratrice scientifique auprès du Service de l'évaluation et de la gestion qualité auprès du rectorat de l'Université de Fribourg.

Née en 1980, mariée et mère de deux enfants, Martine Stoffel dispose d'une licence en ethnologie et sinologie, obtenue à l'Université de Zurich, et d'un master en études juridiques, de l'Université de Fribourg. Pendant ses dix ans dans ses fonctions de collaboratrice scientifique et collaboratrice du Secrétaire général de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, elle a acquis une solide connaissance de l'administration de l'instruction publique en Suisse et s'est spécialisée dans la thématique de l'accès ouvert aux résultats des recherches scientifiques. Par la suite, elle a été consultante dans une entreprise bernoise active dans le conseil juridique international et la médiation, avant d'entrer dans les services de l'Université de Fribourg. Bilingue, choisie parmi 27 candidats, Martine Stoffel a convaincu par sa vision pertinente de l'information et du droit d'accès aux documents, ainsi que par son intérêt pour le domaine.

Martine Stoffel entrera en fonction le 1^{er} septembre 2018. Elle succèdera à Annette Zunzer Raemy, qui a décidé de quitter son poste pour entamer une nouvelle étape dans sa vie. Durant ses huit années de fonction, Annette Zunzer Raemy a démontré une réelle sensibilité pour les aspects de l'information et une très bonne compréhension des différents aspects de sa tâche de préposée cantonale à la transparence. Elle a su informer avec justesse et indépendance sur les changements apportés par la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

Avec le départ d'Annette Zunzer Raemy, l'Autorité cantonale de la transparence perd celle qui a été, durant ses huit premières années d'existence, son architecte et son ambassadrice. Le Conseil d'Etat tient à lui exprimer toute sa gratitude pour son engagement sans limite, sa contribution décisive au développement de la transparence cantonale et le travail accompli. Il forme ses meilleurs vœux pour la suite de sa vie tant personnelle que professionnelle.

Pour rappel : la LInf, qui s'applique à l'ensemble des organes de l'Etat, des communes et des personnes morales de droit public, a marqué un changement important pour l'administration cantonale et les communes, le principe du secret ayant fait place à celui de la transparence dès le 1^{er} janvier 2011. Toute personne peut ainsi faire valoir auprès des administrations publiques le droit d'accès aux documents officiels.

Contacts

—

Laurent Schneuwly, président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données, M +41 78 709 78 78

Marc Valloton, vice- chancelier d'Etat, T +41 26 305 10 75

Annexe

—

Photo M. Stoffel. Copyright: Pascal Callet